



Réforme du code du travail l'exécutif sur une ligne de crête

B. Bissuel, B. Bonnefous, Le Monde, le 04.03.2016

Malgré la division du camp syndical, le gouvernement va devoir faire des concessions significatives.

Alors que la contestation monte contre sa réforme du droit du travail, le gouvernement sait désormais sur quoi il doit lâcher du lest pour obtenir le ralliement d'une partie des syndicats.

Jeudi 3 mars, quatre organisations de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA) et la Fédération d'associations générales étudiantes (FAGE) ont paraphé une « déclaration » commune dans laquelle elles réclament « la réécriture de certains articles » contenus dans l'avant-projet de loi porté par la ministre de l'emploi, Myriam El Khomri.

Leur initiative ouvre une brèche avec d'autres centrales syndicales – dont la CGT et FO – partisans, elles, d'un retrait pur et simple du texte. Toute la question, maintenant, est de savoir jusqu'où l'exécutif est prêt à aller pour faire des concessions et si celles-ci permettront de circonscrire l'incendie.

Les actions de mobilisation prévues le 9 mars, qui seront suivies par d'autres d'ici à la fin du mois, vont livrer une première indication sur la vigueur du mécontentement.

Le 23 février, une première intersyndicale s'était tenue (sans la CFTC) pour riposter à l'avant-projet de loi de M^{me} El Khomri.

Six organisations de salariés (CGT, CFDT, CFE-CGC, FSU, UNSA, Solidaires), un syndicat étudiant (l'UNEF) et deux mouvements lycéens (l'UNL et la FIDL) étaient parvenus à s'entendre sur un accord a minima intitulé « *Le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi* », dans lequel ils indiquaient ne pas être « satisfaits » de cette réforme qui « comporte des risques pour les salarié(e)s et les jeunes [aspirant] à accéder à un emploi ».

Désaccords

Cette coalition, à laquelle FO avait refusé de se joindre, s'est scindée en deux camps, jeudi en milieu de journée, à l'issue d'une rencontre au siège de l'UNSA à Bagnolet (Seine-Saint-Denis). L'un fédère des centrales dites « réformistes », qui ne rejettent pas en bloc le texte gouvernemental, estimant que celui-ci comporte des avancées (par exemple le compte personnel d'activité) tout en considérant que la copie doit être remaniée « en profondeur ».

L'autre camp (CGT, FIDL, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL) regroupe les tenants d'une ligne plus dure consistant à exiger l'abandon de l'avant-projet de loi. « *Il faut tout reprendre* », a déclaré Fabrice Angeï (CGT) car « *la philosophie* » comme le « contenu » du texte sont indéfendables.

Ces désaccords ont été accompagnés de petites phrases acerbes. « *Le syndicalisme français est ce qu'il est*, a constaté Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT. *Il y a des organisations (...) qui préfèrent ne pas faire de propositions.* » Michelle Biaggi (FO) a ironisé, de son côté, sur les « *syndicats officiels* » qui sont « *dans la cogestion et la colégislation* ».

Les ponts ne sont toutefois pas rompus entre les deux blocs. Ils doivent se revoir, le 18 mars, notamment pour discuter sur les nouveaux droits à construire au profit des salariés.

Le pôle « réformiste » porte neuf thèmes de revendications, parmi lesquels « le retrait de la barémisation des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif » et la préservation du pouvoir du juge pour « apprécier la réalité des difficultés économiques » d'une entreprise.

Dans l'entourage de M^{me} El Khomri, ces doléances sont accueillies comme une base de réflexions « qui nourriront les discussions à venir ».

- Les 7 et 8 mars, le premier ministre et la ministre de l'emploi reçoivent, un à un, les partenaires sociaux.
- Le 14 mars, une séance plénière réunira l'ensemble des protagonistes.

Mais l'exercice s'annonce d'ores et déjà compliqué, comme le confie une source gouvernementale, en évoquant des « points durs ». Par exemple le plafonnement des dédommagements pour rupture abusive du contrat de travail, dont l'abandon est exigé par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la FAGE et l'UNSA. L'exécutif, lui, parle seulement de « déplacer les curseurs » de ce dispositif qu'il entend bien maintenir.

« Les syndicats réformistes, CFDT en tête, acceptent de négocier, c'est déjà beaucoup, décrypte un poids lourd socialiste. Mais ils ne veulent pas apparaître comme des soutiens au gouvernement, comme à l'époque de Nicole Notat [secrétaire générale de la CFDT de 1992 à 2002]. Donc ils ont besoin d'un scalp pour montrer à leurs adhérents que leur négociation a été bénéfique. Et le scalp, c'est le retrait du barème. »

Mouvements de grève à la SNCF et à la RATP le 9 mars

« La bonne nouvelle, enchaîne un conseiller au cœur du dossier, c'est que les réformistes ont fait bloc et n'ont pas rejoint le camp du refus. Y compris la CFE-CGC dont la position était un peu flottante. Et ils ont récupéré la FAGE. » Laquelle avait fait jeu égal avec l'UNEF lors des dernières élections universitaires, en 2014.

« Il y a de la place pour la discussion. Je ne dis pas que ce sera simple. Et le but de la manœuvre n'est pas dire "oui" à tout ce qui a été exposé dans la déclaration intersyndicale. »

Mais si la mobilisation est forte, « ça va mettre de l'intensité sur les modifications à apporter », reconnaît-il.

Les actions programmées le 9 mars seront donc importantes, à ce titre. Plusieurs organisations de jeunesse, dont certaines sont historiquement proches du PS (MJS, UNEF, UNL, FIDL), ont appelé à protester contre l'avant-projet de loi El Khomri, ce jour-là – puisque c'était la date initialement retenue pour la présentation du texte en conseil des ministres.

Le 9 mars, toujours, des mouvements de grève sont annoncés à la SNCF et à la RATP. Autant de « rendez-vous (...) qu'il convient de réussir », soulignent la CGT, la FIDL, FO, la FSU, Solidaires, l'UNEF et l'UNL dans le communiqué commun qu'elles ont rédigé à l'issue de leur intersyndicale, jeudi après-midi, au siège de la CGT à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

« Nous n'arrivons pas à mesurer quel sera le degré de mobilisation, confie une source au sein de l'exécutif. Est-ce que la jonction s'effectuera avec les étudiants? Rien, à notre sens, dans le texte le justifie. Nous avons des capteurs qui montrent que ça bouge mais il n'est pas certain que les salariés se mettent en mouvement. »

Après le premier tour de chauffe du 9 mars, les partisans du retrait du texte invitent les salariés, les chômeurs, les jeunes, les retraités, à « se mobiliser ensemble », le 31 mars, notamment par des manifestations et des arrêts de travail. Dans l'intervalle, les organisations « réformistes » organisent des rassemblements à travers le territoire, le 12 mars – deux jours avant la rencontre au cours de laquelle Manuel Valls devrait dévoiler les retouches apportées à l'avant-projet de loi.

Le premier ministre va devoir se frayer un chemin sur une ligne de crête très étroite. □